Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale.

Assurance auto, moto & habitation

santé & prévoyance épargne, retraite & placements banque & crédits assurance professionnelle assurance loisirs & services protection juridique

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice Comparez-les sur Quialemeilleurservice.com

axa.fr



Rejoignez-nous sur facebook.com/axavotreservice twitter.com/axavotreservice

AXA France IARD, société anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309 - AXA France Vie, Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance mutuelle sur la Vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex -Juridica, S.A. au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi - Entreprises régies par le Code des Assurances - AXA Assistance France, S.A au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide, 92320 Chatillon -AXA Banque. Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 64 541 024 € - 542 016 993 RCS Paris - AXA Banque est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France IARD et d'AXA France Vie -

nº ORIAS 07 025 377 - Siège social : 203-205, rue Carnot, 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Scolaire

Ma priorité : protéger mon enfant où qu'il soit









Avec AXA, vos enfants sont protégés de la maternelle à l'université dans le monde entier à partir de 10 € TTC/an

Une protection optimale pour les activités scolaires(1)

Avec l'Assurance Scolaire d'AXA, votre enfant est protégé en cas d'accident :

- sur le trajet maison-école,
- dans l'enceinte de son établissement scolaire.
- lors des sorties scolaires.
- lors des séjours linguistiques ou stages d'études,
- lors des activités périscolaires.

Une protection étendue aux loisirs (1)

Votre enfant est également protégé :

- pendant ses activités sportives, culturelles et artistiques.
- au centre aéré et centre de loisirs.
- en colonie de vacances.
- lorsqu'il fait du baby-sitting.

Attention : si votre enfant exerce une activité sportive au sein d'une association, d'un club ou d'une fédération, ce sont ces organismes qui le couvrent en cas d'accident. Renseignez-vous au moment de l'inscription.

Vos garanties, nos engagements⁽¹⁾

Si votre enfant est victime d'un dommage corporel, AXA vous

- le remboursement des frais de soins restant à votre charge (frais de traitements médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation).
- le remboursement des frais de prothèses dentaires,
- le remboursement des frais liés au bris ou à la perte de lunettes ou lentilles.
- la prise en charge des frais de rattrapage, si la scolarité de votre enfant doit être interrompue.
- le versement d'un capital en cas d'incapacité permanente ou de décès.

Vous assurez le quotidien de votre enfant... préparez également son avenir!

Avec le Livret A* AXA Banque, optez pour une épargne nette d'impôt, 100 % dispo et sans aucun frais. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur AXA**.

- * Le Livret A est un livret d'épargne accessible à chaque personne de la famille, mineur et adulte.
- ** Intermédiaire en Opérations de Banque dûment habilité

Les services inclus dans l'Assurance Scolaire d'AXA

Frais de transport entre le domicile et l'établissement scolaire(1)

À la suite d'un accident garanti, votre enfant ne peut plus se rendre à l'école par les moyens habituels :

AXA s'engage à prendre en charge les frais de transport pour qu'il puisse se rendre de votre domicile à son établissement scolaire.

L'assistance 7 j/7 et 24 h/24⁽¹⁾

Si votre enfant est malade ou victime d'un accident grave, il bénéficie où qu'il soit :

- de l'intervention d'un médecin.
- de l'envoi des médicaments indispensables et introuvables
- du rapatriement sanitaire, du transport médical ou du remboursement des frais de secours sur piste de ski.

L'option « Racket »⁽¹⁾ à 12 € TTC/an pour chaque enfant

Votre enfant est victime d'une agression ou d'un racket. AXA s'engage à :

- indemniser ses effets personnels (fournitures, manuels scolaires, papiers administratifs, équipements et matériels de sports, instruments de musique).
- prendre en charge les frais d'honoraires d'un suivi psychologique, s'il en ressent le besoin.
- 1. Selon la formule souscrite. les clauses et les conditions

a été agressé en rentrant de l'école il v a deux mois. À la maison, il était devenu solitaire et triste. Il avait besoin d'un soutien à reprendre confiance en lui. de ses affaires volées, mais aussi des consultations chez un psychologue.

Audrey, mère de Mathis, 13 ans

4 formules adaptées à tous les budgets :

10 % de réduction* dès le 2° enfant

		Formule 1 (1)		Formu	Formule 2 (1)		Formule 3 (1)		Formule 4 (1)	
		Sans option "Racket"	Avec option "Racket"	Sans option "Racket"	Avec option "Racket"	Sans option "Racket"	Avec option "Racket"	Sans option "Racket"	Avec option "Racket"	
=	1 enfant	28,40 € ^{πc}	40,40 € ^{πc}	18,20 € πc	30,20 € ^{πc}	13,40 € ™	25,40 € ^{πc}	10 € ^{πc}	22 € πο	
2	enfants	53,97 € ^{πc}	76,77 € ^{πc}	34,58 € ™	57,38 € ^{πc}	25,44 € ™	48,24 € πε	18,99 € πε	41,79 € πε	
3	enfants	76,68 € ^{πc}	109,07 € ™	49,15 € ™	81,54 € ^{πc}	36,15 € ™	68,54 € ^{πc}	27 € ^{πc}	59,39 € πε	

Prestations ⁽²⁾ au bénéfice de votre enfant victime d'un dommage corporel					
Frais médicaux	200 % T.C (3)	300 % T.C (3)	200 % T.C (3)	100 % T.C (3)	
Prothèses dentaires par dent	200 €	400 €	200 €	-	
Bris ou perte de lunettes ou lentilles non jetables	200 €	300 €	200 €	-	
Frais de transport en ambulance ou taxi jusqu'à l'hôpital le plus proche	400 €	400 €	400 €	-	
Aide pédagogique. Frais de rattrapage scolaire au-delà de 20 jours d'arrêt et jusqu'à fin du 10e mois	200 €/mois	200 €/mois	200 €/mois	-	
Frais de transport du domicile à l'établissement scolaire	400 €	400 €	400 €	-	
Invalidité permanente à partir de 10 %	20 000 € 35 000 € 85 000 € 200 000 €	20 000 € 35 000 € 85 000 € 200 000 €	20 000 € 35 000 € 85 000 € 200 000 €	8 500 € 17 000 € 45 000 € 100 000 €	
Décès	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Option " Racket " (2) Indemnisation d'instruments de musique et matériels de sport Autres biens Soutien psychologique (4)	1 000 € 100 € 50 €/consultation ⁽⁴⁾				

Prestations ⁽²⁾ au bénéfice du tiers si votre enfant provoque un accident				
Dommages corporels	20 000 000 €	-	-	-
Dommages matériels et immatériels dont immatériels limités à	850 000 € 150 000 €	-	-	-
Dommages au matériel confié au stagiaire	150 000 €	-	-	-
Défense et Recours	15 000 €	<u>-</u>	-	-

^{*} Par rapport au prix de référence.

Comment souscrire?

Prenez connaissance des conditions générales et des termes de la notice d'information (accessibles sur axa.fr ou chez votre interlocuteur AXA).

Remplissez votre bulletin de souscription ci-contre.

Établissez votre chèque du montant total à payer à l'ordre d'AXA.

Remettez ou renvoyez votre bulletin de souscription et votre chèque à votre interlocuteur AXA, à l'adresse figurant au dos de ce document.

Conclusion du contrat et prise d'effet des garanties

- Votre contrat est conclu dès la date de réception par l'assureur du bulletin de souscription signé et accompagné de votre chèque.
- Vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat. Pendant ce délai, vous pouvez renoncer à votre engagement, sans motif, ni pénalité et contre remboursement, en nous envoyant un courrier de renonciation dont vous trouverez un modèle ainsi que nos coordonnées dans la notice d'information cijointe.
- Sans renonciation de votre part, les garanties prendront effet à l'issue du délai de 14 jours, sauf si vous nous en demandez expressément la prise d'effet immédiate en cochant la case réservée à cet effet dans le bulletin de souscription. Dans ce cas, les garanties prendront effet à la date de réception (le lendemain à 00 h) par l'assureur de votre bulletin de souscription signé et accompagné de votre chèque.



Dès réception de votre bulletin de souscription et de votre chèque de règlement, vous recevrez en retour un exemplaire des Conditions Générales et des Conditions Particulières de votre contrat.

Bulletin de souscription au contrat Assurance Scolaire AXA

Renseignements concernant le responsable de l'élève

Il peut s'agir du père, de la mère, du représentant légal ou de l'étudiant majeur.

Nom et prénom:Adresse:						
Code postal: Email :	Ville:					
Si vous souhaitez recevoir de la case ci-contre	es propositions commerciales par	voie électronique, merci de coch				

Renseignements concernant les enfants ou les étudiants*

	Nom et prénom	Date de naissance	Formule choisie identique à tous les enfants	Option « Racket » appliquée à tous les enfants	Montant total de la prime appliquée à tous les enfants
1 er					
2°			1 2 3 3 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Oui Non	€
3°					

Exemple:

Vous avez 3 enfants. Vous avez décidé de souscrire la Formule 3 avec l'option « Racket ».

Le montant total de la prime sera de : **68,54 €**.

(Pour toute souscription à distance) Je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'Assurance Scolaire que j'ai trouvé en pièce jointe au présent dépliant.

Comme cela est indiqué dans le dépliant ci-contre, je reconnais disposer d'un délai de renonciation de 14 jours pendant lequel je peux revenir sur mon engagement et au terme duquel, sans renonciation de ma part, prennent effet les garanties d'assurance scolaire.

Je demande expressément, en cochant la case ci-contre \square , la prise d'effet immédiate (le lendemain 00 h de la réception par l'assureur de mon bulletin de souscription + chèque) des garanties d'Assurance Scolaire que je souscris.

Je règle par : □ chèque (à l'ordre d'AXA)				
Fait à :	le :			
Signature				

* Souscription réservée aux élèves ou étudiants de moins de 30 ans.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances. J'autorise l'assureur, responsable du traitement dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, à communiquer les réponses ainsi que les données me concernant qu'il pourrait ultérieurement recueillir à l'occasion de la gestion ou de l'exécution de mon contrat, à ses intermédiaires d'assurances, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous traitants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat. Je l'autorise également à utiliser mes données dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient. Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex - pour toute information les concernant. Je reconnais être informé(e) que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisés par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles je peux m'opposer en cochant la case ci-contre 🗅

^{1.} Tarifs valables au 01/01/2013. - 2. Selon la formule souscrite, les clauses et conditions du contrat. - 3. Tarif Convention de la Sécurité Sociale. - 4. Trois consultations maximum par an auprès d'un psychologue, psychiatre ou psychanalyste.